

Bordeaux, le

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine
à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées
professionnels

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale de Dordogne, de
Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées
Atlantiques

Pour information

PROJET

Objet : Accompagnement des PLP touchés par une mesure de carte scolaire
Rentrée 2012

Les effectifs des lycées professionnels seront en diminution à la rentrée scolaire 2012 en raison de la sortie d'élèves résultant de la scolarisation conjointe d'élèves en baccalauréat professionnel en 3 ans, ainsi que d'élèves ayant poursuivi en baccalauréat professionnel après un BEP.

Ces retraits d'emplois vont porter en grande majorité sur des postes restés vacants de titulaires à la rentrée 2011 ou vacants pour départ à la retraite à la rentrée 2012. Toutefois un nombre conséquent d'enseignants sera concerné par une mesure de carte scolaire.

J'ai souhaité que ces enseignants bénéficient d'un accompagnement attentif et personnalisé.

J'ai ainsi demandé aux DASEN-DSDEN et aux corps d'inspection d'avoir **une attention particulière aux personnels lors de la répartition des DGH.**

Seule la répartition de la DGH en établissement permettra en effet de faire apparaître les spécialités des personnels susceptibles d'être concernés par une mesure de carte scolaire. Ce travail est en cours d'élaboration et sera achevé d'ici mi mars.

A l'issue de ce travail mené avec les chefs d'établissements que je sais attentifs au suivi de leurs personnels, j'ai décidé de proposer aux enseignants concernés par ces mesures de carte, un accompagnement personnalisé selon deux modalités distinctes.

Les enseignants des établissements concernés par plus de 5 mesures de cartes seront reçus individuellement, s'ils le souhaitent, par les DASEN-DSDEN et les services de la DRRH académique afin d'examiner au cas par cas les mesures d'accompagnement possibles. Ces rencontres s'effectueront bien entendu **en présence des chefs d'établissements** avant la mi-mars, sur rendez vous pris auprès du secrétariat du DASEN de votre département.

Pour les établissements moins impactés par les mesures de carte, des entretiens individuels effectués par l'IEN de la discipline seront proposés sur site aux enseignants.

L'objectif de ces entretiens sera double :

- les informer sur les règles de ré-affectation, de reconversion, d'évolution de carrière, d'accompagnement de fin de carrière
- étudier leurs vœux en fonction de leur compétence, de leur parcours professionnel, et de leurs qualifications.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Relations et
Des Ressources Humaines**

**Direction
des Personnels Enseignants**

N° -2012

Réf : JB/SS

Affaire suivie par
Jeanne BLANC

Téléphone :
05.57.57.35.91

Fax :
05.57.57.35.13

Mél :
ce.dpe@ac-bordeaux.fr

Ces entretiens se dérouleront dans les établissements du 5 au 16 mars 2012 et constitueront la priorité des corps d'inspection concernés.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que tous les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire devront participer obligatoirement au mouvement intra académique afin d'obtenir une réaffectation soit sur poste vacant, soit sur zone de remplacement. Ils en seront avisés par un courrier individuel sous votre couvert. Il est particulièrement utile cette année que vous recherchiez des enseignants volontaires, désireux de quitter l'établissement et/ou susceptibles d'être intéressés par les mesures d'accompagnement qui seront proposées, pour se substituer au dernier arrivé.

Je souhaite que cet accompagnement personnalisé, qui va tous nous mobiliser, permette de conjuguer le nécessaire ajustement des moyens de cette rentrée avec le légitime respect des situations individuelles.

Copie : Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG